

**Fonds Départemental d'Aide aux Communes Pour  
l'Industrialisation(F.D.A.C.I.)  
Zones d'Activités – Réseaux routiers publics**

**A 2**

**Objectif**

Le CONSEIL GENERAL de l'INDRE finance le raccordement au réseau routier public des voiries d'accès aux zones d'activités selon les modalités d'application figurant dans le règlement.

**Bénéficiaires**

- Communes ou leurs groupements.
- Etablissements publics.
- Syndicats mixtes.
- S.E.M.

**Contact**

Les demandes de subvention sont à adresser au :

*Président du Conseil Général  
Direction de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Environnement et de l'Economie Rurale (D.A.T.E.E.R.)  
Hôtel du Département  
B.P. 639  
36020 Châteauroux CEDEX*

Pour tout renseignement, s'adresser ☎ 02 54 08 36 11